



Date de convocation :

Le 14 octobre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	7^{ème} séance de l'année
Séance du 24 octobre 2025	

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vendredi 24 octobre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 09 heures 30 minutes, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège- 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence sous la présidence du président, Monsieur Éric JALTON et, en salle, du 8^{ème} vice-président, Monsieur Jacques BANGOU.

Étaient présents : 27 conseillers communautaires

Président : M. Eric JALTON*

Vice-présidents : Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA* (4^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE* (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER* (13^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM*- M. Georges DAUBIN*- M. William SURDIN* M. Jean-Luc CELIGNY*- Mme Tania GALVANI*- Mme Lyliane PIQUION- M. Fabert MICHELY*

Autres conseillers communautaires : Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- Mme Sandra ENJARIC*- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY*- M. Joseph LEE*- Mme Marie-Andrée MANDIL*- Mme Magaly MARCIN*- M. Alix NABAJOH*- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

Nombre conseillers :
En exercice : 48
Présents : 27 (dont 18 en visioconférence*)
Votants : 32 (dont 5 pouvoirs)
▪ Dont pour : 32
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Francine
DOQUET-ROUSSAS

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 5

Vice-présidents : Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente) à Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président) à Mme Laisely PARAT-EDOM

Autres conseillers communautaires : Mme Johane DAHOMAS à Mme Jaqueline FAVORINUS

Mme Marie-Camille MOUNIEN à Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO

Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE à M. Fulbert HENRY

Délibération n°2025.10.07/715

**Communication du
deuxième avis de la
Chambre régionale
des comptes (CRC)**

Nombre de conseillers absents excusés : 6

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)

Autres conseillers communautaires : Mme Nadège THEOPHILE- M. Côme Philibert MOUEZA

En cours de séance :

Vice-président : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)- M. Georges BREMENT (5^{ème} vice-président)

Rapporteur

*Mme Renée-George
NABAJOH-DELOUMEAUX*
Vice-présidente de la commission
Affaires financières

Nombre de conseillers absents non excusés : 10

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Corine PETRO- M. Pierre THICOT

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO- M. Olivier SERVA- M. Dominique THEOPHILE

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 31 OCT. 2025

- publication sur le site internet
ou notification, le :

31 OCT. 2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'Instruction comptable des communes M57 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2025.04.03/652 du conseil communautaire du 11 avril 2025 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025 : budget principal ;
- VU la délibération n°2025.04.03/653 du conseil communautaire du 11 avril 2025 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025 : budget annexe centre culturel Sonis ;
- VU la délibération n°2025.04.03/654 du conseil communautaire du 11 avril 2025 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025 : budget annexe environnement et cadre de vie ;
- VU la délibération adoptant le BS 2025
- VU la délibération n°2025.06.04/679 du conseil communautaire du 18 juin 2025 adoptant les budgets supplémentaires de l'exercice 2025 : budget principal ;
- VU la délibération n°2025.06.04/680 du conseil communautaire du 18 juin 2025 adoptant les budgets supplémentaires de l'exercice 2025 : budget annexe centre culturel Sonis ;
- VU la délibération n°2025.06.04/681 du conseil communautaire du 18 juin 2025 adoptant les budgets supplémentaires de l'exercice 2025 : budget annexe environnement et cadre de vie ;
- VU la transmission des budgets 2025 à la CRC par la préfecture ;
- VU la délibération n°2025.07.05/695 du conseil communautaire du 25 juillet 2025 portant retrait des budgets supplémentaires de l'exercice 2025 ;
- VU l'avis de la CRC n°2025-0031 ;
- VU **l'avis de la CRC n°2025-0047 ;**

Considérant le rapport du président ;

Le président de CAP Excellence rappelle au conseil communautaire qu'en application de l'article L.1612-19 du Code général des collectivités territoriales, « les assemblées délibérantes sont tenues informées dès leur plus proche réunion des avis formulés par la chambre régionale de comptes et des arrêtés pris par le représentant de l'Etat » et que cet avis doit, sans attendre la réunion de l'assemblée délibérante, faire l'objet d'une publicité immédiate.

Le président demande donc au conseil communautaire de bien vouloir prendre acte du deuxième avis de la CRC n° 2025-0047 séance du 03 octobre 2025.

Considérant que la commission affaires financières appelée à se réunir le 13 octobre 2025 a pris acte du deuxième avis de la CRC n°2025-0047 ;

Considérant l'avis favorable émis par la commission affaires financières réunie le 13 octobre 2025 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1- Que le conseil communautaire prend acte du deuxième avis de la CRC n°2025-0047 classant sans suite la procédure de saisine engagée sur le budget primitif 2025.

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le président à signer tous les actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président et le directeur général des services de CAP Excellence ainsi que le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le président de la Chambre régionale des comptes, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers-Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 30 OCT. 2025

Les présidents de séance

La secrétaire de séance

Le président

Le 8^{ème} vice-président

La conseillère communautaire

Eric JALTON

Jacques BANGOU

Francine DOQUET-ROUSSAS

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 31 OCT. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le président de la Chambre régionale des comptes, le 31 OCT. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 31 OCT. 2025
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 31 OCT. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 31 OCT. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 31 OCT. 2025

